

N° 271

—  
**SÉNAT**

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

---

Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 15 avril 1993.  
Enregistré à la Présidence du Sénat le 22 avril 1993.

**PROPOSITION DE LOI**

*relative au désarmement unilatéral de la France,*

PRÉSENTÉE

Par MM. Franck SÉRUSCLAT, Germain AUTHIÉ, Mme Maryse  
BERGÉ-LAVIGNE, MM. Jacques BIALSKI et Marc BŒUF,

Sénateurs.

---

(Renvoyée à la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

## EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

En vertu d'un principe admis, *si vis pacem para bellum*, depuis des siècles et des siècles l'humanité s'ingénie à trouver les moyens de tuer massivement, à grande distance et avec grande précision : elle y est parvenue diaboliquement bien. Depuis des siècles et des siècles, ces « qualités militaires » n'ont jamais évité la guerre. Elles semblent au contraire servir régulièrement des ambitions folles au détriment des droits les plus fondamentaux de l'homme. Les événements tragiques récents au cœur de l'Europe comme dans le tiers-monde le confirment de manière particulièrement significative et effrayante.

Il est temps de prendre conscience de cette hypocrisie qui n'est utile qu'au commerce des armes, moteur malheureusement de quelques économies de pays « civilisés ».

Devant ces évolutions et devant surtout le contexte international qui devrait permettre une détente, notamment au sein de l'Europe des Douze, espace anciennement de combats engageant le monde et qui évolue en une démarche de paix, des initiatives doivent être prises. L'avenir de l'humanité est gravement compromis par de multiples causes, surpopulation, malnutrition, pollutions, guerres... Il faut vouloir y répondre. C'est-à-dire s'en donner les moyens et dégager les sommes nécessaires à ces investissements prioritaires.

La course mondiale aux armements continue et représente un gaspillage démentiel face aux besoins urgents de solidarité et de développement.

Il faut reprendre avec grande détermination, et pas seulement en discours d'occasion, cette marche difficile vers toujours plus de désarmement. Aujourd'hui la France doit faire preuve de hardiesse et d'imagination, elle devrait prendre l'initiative d'amorcer le désarmement mondial. Elle a d'ailleurs suspendu unilatéralement ses expériences nucléaires à Mururoa.

La conversion des dépenses militaires permettrait de relever d'autres défis essentiels, dont ceux prioritaires du développement et

de l'environnement. Il faut vouloir convertir les financements et les capacités destructrices consacrées aujourd'hui aux investissements militaires, en financements et capacités créatives pour équiper un monde en développement et en attente, pour permettre à plusieurs milliards d'hommes de vivre dignement, de développer les richesses de leurs terres. Cette volonté consisterait à vouloir réduire les inégalités insupportables qui seront sinon à l'origine de mouvements violents et dévastateurs de ceux qui en sont victimes.

Si l'aide au développement permet à ces millions de pauvres et démunis de faire face à la famine et à la précarité de leur mode de vie, ces peuples rompront avec le sentiment que les pays riches sont indifférents à leur situation. C'est ainsi qu'une solidarité mondiale pourra se construire et que des guerres pourront être évitées.

La proposition de loi relative au désarmement unilatéral de la France est, comme le proposait déjà Jules Favre à la fin du siècle dernier, un signal lancé par la France au monde pour bâtir une paix sans arme. Le retentissement que la France aurait par une telle initiative serait en lui-même un gage de paix. Mais cette proposition est aussi une incitation à développer un grand courant mondialiste dont les pays en développement ont besoin.

Le désarmement ne doit pas rester plus longtemps une utopie, mais doit devenir une réalité et sera la priorité parmi les grands problèmes de l'heure.

La responsabilité des parlementaires est engagée. Ils doivent à l'évidence s'en saisir pour en débattre.

Tels sont les motifs de cette proposition de loi que nous vous demandons d'adopter.

## PROPOSITION DE LOI

### Article premier.

Toute fabrication et toute exportation d'armements sont interdites sur l'étendue du territoire national. De telles productions sont interdites de transit en France.

### Art. 2.

Les usines, les arsenaux et établissements divers travaillant pour les armées, et éventuellement pour la guerre, sont reconvertis en vue d'intérêts civils.

### Art. 3.

La France autorise tout contrôle international permettant de constater la mise en application de la présente loi.

### Art. 4.

La France procède à la destruction ou à la transformation progressive de tous ses armements et engins de guerre, ainsi qu'à la dissolution par étapes de toutes les armées, de terre, de mer, de l'air.

### Art. 5.

Le gouvernement français est chargé de l'application de la présente loi ; il présente tous les quatre ans au Parlement une loi de programmation engageant le processus de désarmement et de reconversion, jusqu'à son aboutissement, tel que défini à l'article précédent.

### Art. 6.

Le gouvernement français est chargé d'entamer le processus de fédération avec tous les autres gouvernements qui adopteraient une loi similaire.